

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2022/043

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 27 octobre 2022 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BEZEUX - MME BRATIGNY - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHEVRIER - M. CURTIT - M. DEROIN - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME HUE - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - M. PETITJEAN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - MME THUEL - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

MME BAEKE - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. DENIS - M. DEVAUX - M. FICHERE - M. FERRARI - M. GARNERONE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME MICHEL - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME CLERC - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - MME LECOMTE - MME PISTOIA - MME RAMISSE

Programme SARE 2023 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique**1. Contexte et enjeux**

Afin de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers et les professionnels (artisans, commerçants ...), le programme SARE se déploie depuis 2020 sur tout le territoire.

Ce dispositif de financement CEE (Certificats d'Économies d'énergie) de 200 M€ permet de développer sur tout le territoire le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé (< 10 salariés).

En Bourgogne Franche-Comté, l'ADEME et la Région ont conventionné, le Conseil Régional de BFC est pilote du programme.

L'accompagnement du petit tertiaire privé est à expérimenter en 2023 sur la région.

La cible porte sur toutes structures privées propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1 000 m² (Commerces, bureaux, locaux de stockage, restauration et hébergement, enseignement privé, etc.).

Deux territoires sont concernés en 2023 : Grand Besançon Métropole et Dijon Métropole.

2. Objectifs du programme SARE 2023

- Impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et des réseaux professionnels
- Renforcer l'information et l'accompagnement du petit tertiaire privé

L'objectif étant d'accompagner 20 entreprises sur le territoire de Dijon Métropole, et 20 entreprises sur Grand Besançon Métropole.



3. Durée du programme

Le programme d'une durée de 12 mois débutera le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023.

4. Budget

Subvention sollicitée Conseil Régional BFC : 18 k€

Autofinancement : 6 k€

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 27 octobre 2022, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 48

Vote pour : 48

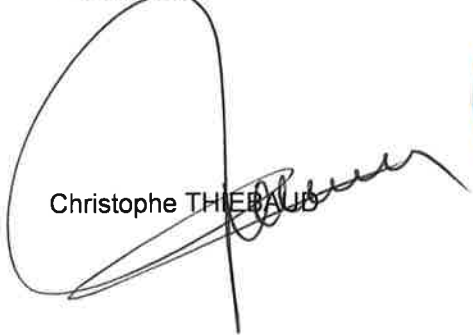
Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 27 octobre 2022

Certifié conforme

Le Secrétaire



Christophe THEBAULT



Le Président



Thierry BUATOIS